

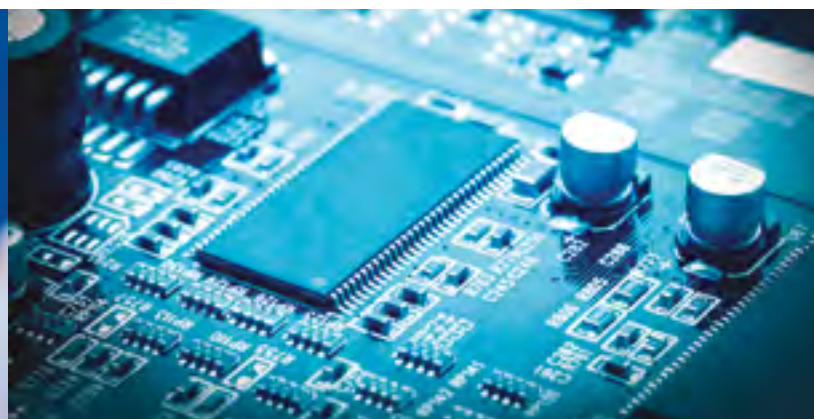
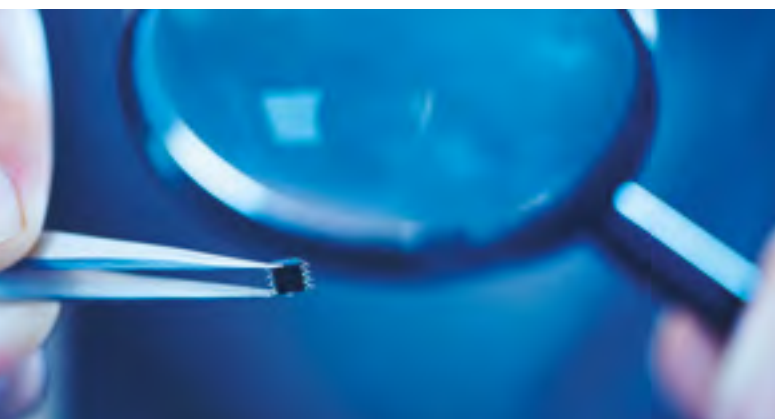
Avant-propos du Directeur général de l'OMC Roberto Azevêdo

L'année 2017 marque le vingtième anniversaire de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) de l'OMC. L'ATI est un accord historique pour le système commercial international non seulement parce c'est le premier accord qui a été signé après la création de l'OMC en 1995, mais aussi parce qu'il a contribué à soutenir et faciliter la croissance phénoménale du commerce dans le secteur des technologies de l'information.

Les exportations des produits visés par l'ATI ont triplé, passant de 549 milliards de dollars EU en 1996 à environ 1 700 milliards en 2015, soit une croissance annuelle de 6%. Ces exportations représentent une part notable de 15% des exportations mondiales de produits manufacturés, malgré la baisse des prix de certaines des principales catégories de produits visés par l'ATI. Ainsi, le commerce mondial de ces produits est plus important que celui des produits de l'industrie automobile ou des produits pharmaceutiques.

Le nombre de participants à l'ATI a aussi augmenté au fil des ans – passant de 29 Membres de l'OMC en 1996 à 82 à la date de publication. Les participants à l'ATI représentent aujourd'hui 97% environ du commerce mondial des produits visés par l'Accord. Ils ont tous éliminé complètement les droits d'importation et autres impositions sur les produits et les intrants essentiels pour le secteur des technologies de l'information. Dans un monde où les produits et les composants traversent maintes fois les frontières avant d'arriver sur le marché, ce fait est très important pour favoriser le commerce.

Bien sûr, l'ATI n'a pas pour seul but d'éliminer les droits et d'accroître les échanges ; il vise aussi à encourager l'innovation et à diffuser les nouvelles technologies. En réduisant les coûts des produits des TI, l'Accord a contribué à l'adoption et à la diffusion des ordinateurs et des téléphones mobiles, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes d'être connectées.





Ce faisant, il aide les consommateurs et les entreprises – en particulier les petites et moyennes entreprises. Il contribue aussi à l'amélioration de l'environnement commercial pour les produits des TI en assurant une plus grande prévisibilité aux entreprises et en favorisant l'investissement dans les économies des participants.

S'inspirant de l'expérience réussie de l'ATI, un groupe de Membres de l'OMC a conclu un autre accord pour éliminer les droits de douane sur une autre série de produits des TI, en décembre 2015, pendant la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi. Le commerce de ces produits représente environ 1 300 milliards de dollars EU par an. L'ATI élargi contribue déjà à la baisse des prix des produits des TIC de nouvelle génération, ce qui permet d'accroître encore plus la connectivité numérique. Ensemble, l'ATI et l'ATI élargi jouent un rôle important dans la diffusion des technologies de l'information et de l'innovation connexe, et de progression vers l'accès abordable à Internet.

Cette publication célèbre le vingtième anniversaire de l'ATI, examine l'impact de l'Accord et de son élargissement et propose des points de vue sur le rôle des technologies de l'information dans le développement, notamment sur leur contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au moment où les Membres de l'OMC examinent comment faire avancer le système commercial multilatéral dans les années à venir, l'expérience de l'ATI, qui est décrite ici, peut offrir quelques enseignements utiles.

A handwritten signature in black ink, reading "Roberto Azevêdo".

Roberto Azevêdo
Directeur général

